

**Extrait N° 6 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance ordinaire du 30 NOVEMBRE 2007**

L'an deux mil sept, le trente novembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 22 novembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. DENNEMONT Jean Daniel\* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mlle CADAS Virginie.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé au moment de la discussion de la onzième affaire.**

& &  
&

**AFFAIRE N° 6 / AEU-AEP – Quartier du Ruisseau en amont de la RD 11**

- **Approbation du dossier de consultation**
- **Approbation des plans de financement**

Par délibération en date du 25 février 2005, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet de l'opération « **Assainissement des eaux usées et alimentation en eau potable du quartier du Ruisseau en zone amont de la RD 11** ».

.../...

Suite à un défaut de financement, ce dossier est resté sans suites. Les nouvelles modalités d'interventions du programme d'orientation communautaires 2007-2013 ayant été agréées en comité local de suivi le 8 novembre 2007, il est possible d'envisager de nouveau la réalisation des travaux en cause.

Pour ce faire, il est rappelé que l'opération intègre :

⇒ **pour l'assainissement des eaux usées**, la mise en place de trois réseaux de collecte :

- Un premier réseau implanté sur une partie du Chemin Lacroix, une partie de la RD 11, le Sentier Ady, une partie du Chemin Sincère Mazeau. Ce réseau aura pour exutoire le réseau gravitaire existant sur la ZAC-RHI du Ruisseau.
- Un deuxième réseau implanté sur le Chemin Edouard Rivière, le Chemin Camille Roche, la Ruelle des Mandarines, une partie du Chemin Sincère Mazeau, la Rue IXORA, Caffarel, Impasse des Avocats et une partie de la RD 11. Ce réseau aura également pour exutoire le réseau gravitaire de la ZAC.
- Un troisième réseau implanté sur une partie de la RD 11 et le Sentier Babillon. Ce réseau aura comme exutoire le collecteur existant au niveau du poste de relèvement implanté au pont de la RD 11.

Globalement, le projet pour l'assainissement représente :

- 5 235 ml de canalisation
- 175 regards de visite
- 200 branchements.

Le coût correspondant est estimé à **1 448 014.96 € TTC**, soit le détail suivant :

» Travaux	1 149 576.00 € HT
» Contrôle d'étanchéité et inspection vidéo	40 000.00 € HT
» CSPS	10 000.00 € HT
» Levés topos	10 000.00 € HT
» Maîtrise d'œuvre	65 000.00 € HT
» Divers et imprévus	60 000.00 € HT
	-----
Soit un total de .....	1 334 576.00 € HT

Le plan de financement est le suivant :

- POC 2007-2013 – Fonds européens + contrepartie nationale <b>55 %</b>	734 016.80
- Commune – Emprunts <b>45 %</b>	600 559.20
TVA à charge communale	113 438.96

⇒ **Pour ce qui est de l'alimentation en eau potable**, les travaux portent sur les secteurs de la Ruelle des Mandarines et du Sentier Babillon.

Techniquement, les travaux représentent :

- la pose de 485 ml de canalisation
- la rénovation de 40 branchements.

Le coût est estimé à **118 265 € TTC**.

Le plan de financement est le suivant :

- POC 2007-2013 – Fonds européens <b>50 %</b>	54 500.00
- Commune <b>50 %</b>	54 500.00
TVA à charge communale	9 265.00

Au total, l'opération coûte **1 566 279.96 € TTC**. Il est proposé une dévolution des travaux par appel d'offres ouvert en lot unique. Les bordereaux de prix unitaires seront distincts, tant pour les travaux relatifs à l'eau potable que pour ceux relatifs à l'assainissement.

Le conseil municipal est invité à :

- => approuver le dossier technique proposé
- => approuver les modalités de la consultation et le cas échéant, autoriser le Maire ou en son absence le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer les marchés à intervenir
- => approuver les plans de financement proposés, tant pour les travaux d'assainissement que pour les travaux d'eau potable
- => solliciter l'obtention des aides publiques sur la base des montages financiers sus-visés
- => valider les participations financières communales prévues aux plans de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- => approuve le dossier technique proposé
- => approuve les modalités de la consultation et autorise le Maire ou en son absence le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer les marchés à intervenir
- => approuve les plans de financement proposés, tant pour les travaux d'assainissement que pour les travaux d'eau potable
- => autorise le Maire à solliciter l'obtention des aides publiques sur la base des montages financiers sus-visés
- => valide les participations financières communales prévues aux plans de financement.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**